

Réglementation plongée lacs de Vouglans, Illay et Narlay

Veillez prendre connaissance des démarches nécessaires :

Réglementation plongée lac de Vouglans :

Demande à adresser à l'Agence territoriale de Lons Revermont, 4 rue curé Marion
BP 356 39015 Lons le Saunier cédex

Réglementation plongée lacs d'Illay et Narlay :

Demande à adresser au CODEP 39, en indiquant nom du club et du responsable
(président et/ou moniteur) qui est sur place.